

# GIR

## 2014 T4 Rapport trimestriel des votes enregistrés

<b>Intervalle</b>	De 2014-10-01 à 2014-12-31
<b>Publié</b>	2015-01-20
<b>Nom du client</b>	RR Université du Québec
<b>Politique</b>	Politique RR Université du Québec



Entreprise	United Natural Foods Inc. (UNFI)		
CUSIP	911163103		
Date d'assemblée	2014-12-17		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2014-10-20		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	11023

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Ann Torre Bates.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Michael S. Funk.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est l'ancien chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Gail A. Graham.
---------------------	--

<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature et de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) De plus, elle est la directrice générale d'un des clients de l'entreprise, Mississippi Market Natural Foods Cooperative, depuis octobre 1999. Mississippi Market Natural Foods Cooperative a acheté approximativement 6,4 millions de dollars américains en produits de l'entreprise en 2014. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : James P. Heffernan.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Steven L. Spinner.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.
---------------------	----------------------------------	---	--

<b>Recommandation du CA</b>			Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nombre de votes requis (majorité qualifiée)

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'éliminer la nécessité d'obtenir une majorité qualifiée pour l'adoption de toutes les propositions.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Cette proposition demande d'abaisser à la majorité simple la proportion exigée pour qu'une proposition soit acceptée, ce qui est raisonnable et dans l'intérêt des actionnaires. (4.04 Majorité qualifiée) La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Assemblée spéciale

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de permettre aux actionnaires de réclamer une assemblée générale extraordinaire.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Cette proposition permettrait aux actionnaires représentant une participation actionnariale raisonnable (par rapport à la taille de la compagnie) de 25 % de convoquer une assemblée générale extraordinaire. (4.13 Droit des actionnaires de convoquer une assemblée extraordinaire) Il est raisonnable de permettre aux actionnaires de réclamer une assemblée générale extraordinaire. (4.13 Droit des actionnaires de convoquer une assemblée extraordinaire) Cette proposition représente une amélioration dans les pratiques de l'entreprise. (4.13 Droit des actionnaires de convoquer une assemblée extraordinaire) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Proposition d'actionnaire : Rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Teamsters General Fund of the International Brotherhood of Teamsters	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition d'actionnaire demandant l'adoption d'une politique stipulant qu'en cas de changement de contrôle, les dirigeants ne pourront pas lever les titres qu'ils détiennent.
<b>Recommandation du CA</b>	Contre	<b>Explication</b>	Cette proposition, qui demande que les périodes de détention des titres soient respectées en cas de changement de contrôle, s'appuie sur le fait que les titres en question sont attribués en fonction de la performance. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) La période de détention obligatoire a pour objectif de s'assurer qu'un certain niveau de performance est atteint pour verser une rémunération en titres. L'accélération dans l'attribution des titres lors d'un changement de contrôle rompt le lien entre rémunération et performance et éloigne l'intérêt des dirigeants de celui des actionnaires. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) De plus, ce procédé, assimilable aux parachutes dorés, peut influencer la position des dirigeants face à une offre d'achat visant l'entreprise. En effet, le versement accéléré des titres peut les placer en situation de conflit d'intérêts, car ils recevraient alors un surplus de rémunération favorisant un accord malgré une offre peu
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

intéressante du point de vue des actionnaires. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

## Proposition d'actionnaire : Rémunération

---

<b>Proposeur(s)</b>	Paul Wilcox	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition d'actionnaire demandant la divulgation du ratio d'équité entre la rémunération globale du plus haut dirigeant salarié et la rémunération moyenne des employés, ainsi que l'établissement d'un plafond pour la rémunération des dirigeants si le comité de rémunération le juge approprié.
<b>Recommandation du CA</b>	Contre		
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré	<b>Explication</b>	Cette proposition permet aux actionnaires de mesurer l'écart entre la rémunération des dirigeants, souvent excessive, et celle des employés. (3.5 Ratio d'équité interne) Elle permet aussi de faire une comparaison rapide avec les pairs. De plus, le ratio peut fournir une mesure de la performance relative de la société qui devrait aussi se mesurer par le salaire offert aux employés. (3.5 Ratio d'équité interne) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

<b>Entreprise</b>	Orbit Garant Drilling Inc. (OGD)		
<b>CUSIP</b>	68556N104		
<b>Date d'assemblée</b>	2014-12-04		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2014-10-28		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	1587402

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Éric Alexandre.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Pierre Alexandre.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi co-président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Jean-Yves Laliberté.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
	Vote enregistré		

## Statut de vote

(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Guthrie J. Stewart.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Edmund J. Stuart.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : William N. Gula.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Abstention		

<b>Vote enregistré</b>			
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière sur ce critère. (4.2 Droit à l'information financière)
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		La proposition n'est pas conforme à la politique. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la proposition a été enregistrée.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		



<b>Entreprise</b>	Myriad Genetics Inc. (MYGN)		
<b>CUSIP</b>	62855J104		
<b>Date d'assemblée</b>	2014-12-04		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2014-10-07		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	556

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Walter Gilbert.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Dennis H. Langer.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de mises en candidature et au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
<b>Vote enregistré</b>	Abstention		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Lawrence C. Best.
---------------------	---

<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Régime de rémunération à base d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à modifier le régime de rémunération incitative à long terme destiné aux employés, aux administrateurs et aux consultants afin d'augmenter le nombre d'actions ordinaires disponibles pouvant être octroyées de 2 000 000 actions ordinaires. Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le régime prévoit l'octroi d'actions à des consultants, des fournisseurs ou des employés contractuels de la société. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Barratt Developments PLC (BDEV)
<b>CUSIP</b>	G08288105
<b>Date d'assemblée</b>	2014-11-12
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle
<b>Date de clôture des registres</b>	2014-11-10
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)
<b>Actions votantes</b>	

## Propositions(s)

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de recevoir les états financiers, le rapport des administrateurs et le rapport du vérificateur.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation ne vient pas compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

### Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

### Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

### Dividende et distribution du bénéfice

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,071 livre par action ordinaire.
	Pour	<b>Explication</b>	

**Recommandation du CA****Vote enregistré**

Pour

**Statut de vote**

Vote enregistré - avant transaction de vente

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. (1.2 Dividendes) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Élection des administrateurs****Proposeur(s)**

Conseil d'administration

**Résumé de la proposition**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Allan.

**Recommandation du CA**

Pour

**Explication**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Vote enregistré**

Contre

**Statut de vote**

Vote enregistré - avant transaction de vente

**Élection des administrateurs****Proposeur(s)**

Conseil d'administration

**Résumé de la proposition**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark Clare.

**Recommandation du CA**

Pour

**Explication**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Vote enregistré**

Contre

**Statut de vote**

Vote enregistré - avant transaction de vente

**Élection des administrateurs****Proposeur(s)**

Conseil d'administration

**Résumé de la proposition**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Thomas.

**Recommandation du CA**

Pour

**Explication**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des finances de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Vote enregistré**

Contre

**Statut de vote**

Vote enregistré - avant transaction de vente

**Élection des administrateurs****Proposeur(s)**

Conseil d'administration

**Résumé de la proposition**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steven Boyes.

**Recommandation du CA**

Pour

**Explication**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des opérations de l'entreprise. (2.1.2

**Vote enregistré**

Contre

**Statut de vote**

Vote enregistré - avant transaction de vente

Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mark Rolfe.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs)
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		Un vote contre le candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Akers.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs)
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		Un vote contre le candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Tessa Bamford.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs)
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		Un vote contre la candidate a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nina Bibby.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs)
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		Un vote contre la candidate a été enregistré.

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière sur ce critère. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Honoraires des vérificateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Contributions financières

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. (6.1.2 Responsabilité financière et transparence) La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Rémunération des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'augmenter la rémunération des administrateurs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à augmenter la rémunération totale annuelle pour l'ensemble des administrateurs, qui passerait ainsi de 600 000 livres à 800 000 livres. (3.15 Rémunération des administrateurs) La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Attribution des titres

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 33 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette attribution est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Droits de préemption

<b>Proposeur(s)</b>	Proposition afin de limiter les droits de préemption.
---------------------	---

<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander une limite des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Rachat d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Cette proposition demande l'autorisation de maintenir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires à 14 jours au lieu de 21 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. (4.13 Droit des actionnaires de convoquer une assemblée extraordinaire) La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

<b>Entreprise</b>	Fortescue Metals Group Ltd (FMG)
<b>CUSIP</b>	Q39360104
<b>Date d'assemblée</b>	2014-11-12
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle
<b>Date de clôture des registres</b>	2014-11-10
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)
<b>Actions votantes</b>	

## Propositions(s)

### Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Andrew Forrest.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de mises en candidature et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est l'ancien chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Owen Hegarty.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire
	Contre		



**Vote enregistré****Statut de vote**

Vote enregistré - avant transaction de vente

des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil)  
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Tigers Realm Minerals Pty Limited et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Élection des administrateurs**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Geoff Raby.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

**Régime de droits des actionnaires**

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le renouvellement des règles concernant les prises de contrôle partielles.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à approuver la disposition, pour une période de trois ans, contre les offres d'achat partielles de l'entreprise dans les statuts et les règlements. (4.3 Prise de contrôle et régime de droits des actionnaires) Une offre d'achat partielle est une offre publique d'achat où l'offre faite à chaque actionnaire est de moins de 100 % des actions. La législation permet aux entreprises d'inclure une telle disposition dans leurs statuts et règlements afin qu'elles puissent refuser d'enregistrer un transfert d'actions en vertu d'une offre d'achat partielle, à moins qu'une résolution ait été adoptée et approuvée par les actionnaires. Cette disposition ne s'applique pas aux offres publiques d'achat complètes. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

<b>Entreprise</b>	Commonwealth Bank of Australia (CBA)
<b>CUSIP</b>	Q26915100
<b>Date d'assemblée</b>	2014-11-12
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle
<b>Date de clôture des registres</b>	2014-11-10
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)
<b>Actions votantes</b>	

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Launa Inman.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui n'a pas soumis à l'approbation des actionnaires la nomination de la firme de vérification à l'assemblée annuelle. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Andrew Mohl.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Shirish Apte.
---------------------	---

<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : David Higgins.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Stephen Mayne	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection contestée de l'administrateur : Stephen Mayne.
<b>Recommandation du CA</b>	Contre	<b>Explication</b>	M. Mayne présente sa candidature au sein du conseil d'administration de Commonwealth Bank of Australia en réponse aux préoccupations soulevées par le comité sénatorial qui a récemment lancé une commission royale d'enquête sur la division des services-conseils financiers de la banque. (2.1.1 Élection des administrateurs) Toutefois, l'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance et de la compétence du candidat. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'octroi de primes à court et long terme liées à la performance est laissé à la discrétion des administrateurs. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Régime de rémunération à base d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>
	Pour	

**Recommandation du CA****Vote enregistré**

Contre

**Statut de vote**

Vote enregistré - avant transaction de vente

**Explication**

Proposition afin d'approuver l'octroi de droits liés à la performance provenant du régime de rémunération incitative à long terme à Ian Narev, chef de la direction de l'entreprise. La proposition vise à octroyer au chef de la direction un maximum de 58 131 droits liés à la performance, dans le cadre du régime de rémunération à long terme. Le nombre total de droits qui seront octroyés au chef de la direction ne sera déterminé qu'à la fin de la période de performance, fixée au 30 juin 2018. Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Il n'y a pas de période minimale de détention obligatoire. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'exécution du régime à base d'actions. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

**Proposition d'actionnaire : Environnement****Proposeur(s)**

ND

**Recommandation du CA**

Contre

**Vote enregistré**

Pour

**Statut de vote**

Vote enregistré - avant transaction de vente

**Résumé de la proposition**

Proposition d'actionnaire demandant une modification des statuts de l'entreprise afin que les administrateurs évaluent et rapportent chaque année la quantité d'émissions de gaz à effet de serre (GES) dont est responsable la Commonwealth Bank of Australia (CBA) dans ses activités de financement. Les efforts de l'entreprise pour réduire ses émissions de GES et divulguer des informations relatives aux changements climatiques sont à encourager. Cependant, l'entreprise ne fournit pas assez d'informations sur les risques liés aux changements climatiques auxquels l'exposent les entreprises qui bénéficient de ses prêts. Or, la plupart des campagnes qui dénoncent l'impact des banques sur les changements climatiques visent les entreprises polluantes qu'elles financent. Par exemple, le secteur du charbon est responsable d'impacts environnementaux considérables. Les banques qui le financent sont fréquemment visées par des campagnes d'investisseurs, de groupes environnementaux et de populations locales. En continuant de financer ce genre de projet, la CBA s'expose à des risques financiers, d'exploitation et d'atteinte à la réputation. Il est donc normal que les actionnaires veuillent une évaluation des émissions issues des activités de financement de la CBA. Par ailleurs, la CBA a adopté des pratiques d'investissement responsable et signé les Principes pour l'investissement responsable (PRI). En continuant de financer des secteurs très polluants, elle peut porter atteinte à la crédibilité de sa stratégie de développement durable. Le fait que des banques comme Credit Suisse ont décidé de ne plus collaborer avec les entreprises qui sont liées aux mines de charbon situées au sommet des montagnes met encore plus de pression sur la CBA. Un autre argument de l'entreprise est l'impossibilité d'évaluer les émissions liées à ses activités de prêt, d'investissement et de financement d'activités. Toutefois, le Greenhouse Gas Protocol a développé une directive pour aider les banques à mesurer les émissions issues de leurs prêts et investissements. Les risques liés aux changements climatiques auxquels les banques sont exposées proviennent surtout des entreprises qu'elles financent. Or, la CBA ne fournit pas assez d'informations sur ses émissions indirectes, même si elle fait des efforts pour réduire ses émissions directes. Il est donc légitime que les investisseurs demandent des informations relatives aux risques liés à ces émissions indirectes pour prendre de meilleures décisions d'investissement, d'autant plus qu'un outil existe pour aider les banques à mener une telle évaluation. (6.02.1. Changements climatiques) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

<b>Entreprise</b>	Commonwealth Bank of Australia (CBA)
<b>CUSIP</b>	Q26915100
<b>Date d'assemblée</b>	2014-11-12
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle
<b>Date de clôture des registres</b>	2014-11-10
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)
<b>Actions votantes</b>	

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Launa Inman.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui n'a pas soumis à l'approbation des actionnaires la nomination de la firme de vérification à l'assemblée annuelle. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Andrew Mohl.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Shirish Apte.
---------------------	---

<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : David Higgins.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Stephen Mayne	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection contestée de l'administrateur : Stephen Mayne.
<b>Recommandation du CA</b>	Contre	<b>Explication</b>	M. Mayne présente sa candidature au sein du conseil d'administration de Commonwealth Bank of Australia en réponse aux préoccupations soulevées par le comité sénatorial qui a récemment lancé une commission royale d'enquête sur la division des services-conseils financiers de la banque. (2.1.1 Élection des administrateurs) Toutefois, l'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance et de la compétence du candidat. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'octroi de primes à court et long terme liées à la performance est laissé à la discrétion des administrateurs. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Régime de rémunération à base d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	
	Pour		

**Recommandation du CA****Vote enregistré**

Contre

**Statut de vote**

Vote enregistré - avant transaction de vente

**Explication**

Proposition afin d'approuver l'octroi de droits liés à la performance provenant du régime de rémunération incitative à long terme à Ian Narev, chef de la direction de l'entreprise. La proposition vise à octroyer au chef de la direction un maximum de 58 131 droits liés à la performance, dans le cadre du régime de rémunération à long terme. Le nombre total de droits qui seront octroyés au chef de la direction ne sera déterminé qu'à la fin de la période de performance, fixée au 30 juin 2018. Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Il n'y a pas de période minimale de détention obligatoire. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'exécution du régime à base d'actions. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

**Proposition d'actionnaire : Environnement****Proposeur(s)**

ND

**Recommandation du CA**

Contre

**Vote enregistré**

Pour

**Statut de vote**

Vote enregistré - avant transaction de vente

**Résumé de la proposition**

Proposition d'actionnaire demandant une modification des statuts de l'entreprise afin que les administrateurs évaluent et rapportent chaque année la quantité d'émissions de gaz à effet de serre (GES) dont est responsable la Commonwealth Bank of Australia (CBA) dans ses activités de financement. Les efforts de l'entreprise pour réduire ses émissions de GES et divulguer des informations relatives aux changements climatiques sont à encourager. Cependant, l'entreprise ne fournit pas assez d'informations sur les risques liés aux changements climatiques auxquels l'exposent les entreprises qui bénéficient de ses prêts. Or, la plupart des campagnes qui dénoncent l'impact des banques sur les changements climatiques visent les entreprises polluantes qu'elles financent. Par exemple, le secteur du charbon est responsable d'impacts environnementaux considérables. Les banques qui le financent sont fréquemment visées par des campagnes d'investisseurs, de groupes environnementaux et de populations locales. En continuant de financer ce genre de projet, la CBA s'expose à des risques financiers, d'exploitation et d'atteinte à la réputation. Il est donc normal que les actionnaires veuillent une évaluation des émissions issues des activités de financement de la CBA. Par ailleurs, la CBA a adopté des pratiques d'investissement responsable et signé les Principes pour l'investissement responsable (PRI). En continuant de financer des secteurs très polluants, elle peut porter atteinte à la crédibilité de sa stratégie de développement durable. Le fait que des banques comme Credit Suisse ont décidé de ne plus collaborer avec les entreprises qui sont liées aux mines de charbon situées au sommet des montagnes met encore plus de pression sur la CBA. Un autre argument de l'entreprise est l'impossibilité d'évaluer les émissions liées à ses activités de prêt, d'investissement et de financement d'activités. Toutefois, le Greenhouse Gas Protocol a développé une directive pour aider les banques à mesurer les émissions issues de leurs prêts et investissements. Les risques liés aux changements climatiques auxquels les banques sont exposées proviennent surtout des entreprises qu'elles financent. Or, la CBA ne fournit pas assez d'informations sur ses émissions indirectes, même si elle fait des efforts pour réduire ses émissions directes. Il est donc légitime que les investisseurs demandent des informations relatives aux risques liés à ces émissions indirectes pour prendre de meilleures décisions d'investissement, d'autant plus qu'un outil existe pour aider les banques à mener une telle évaluation. (6.02.1. Changements climatiques) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

<b>Entreprise</b>	Commonwealth Bank of Australia (CBA)
<b>CUSIP</b>	Q26915100
<b>Date d'assemblée</b>	2014-11-12
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle
<b>Date de clôture des registres</b>	2014-11-10
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)
<b>Actions votantes</b>	

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Launa Inman.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui n'a pas soumis à l'approbation des actionnaires la nomination de la firme de vérification à l'assemblée annuelle. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Andrew Mohl.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Shirish Apte.
---------------------	---



<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : David Higgins.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Stephen Mayne	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection contestée de l'administrateur : Stephen Mayne.
<b>Recommandation du CA</b>	Contre	<b>Explication</b>	M. Mayne présente sa candidature au sein du conseil d'administration de Commonwealth Bank of Australia en réponse aux préoccupations soulevées par le comité sénatorial qui a récemment lancé une commission royale d'enquête sur la division des services-conseils financiers de la banque. (2.1.1 Élection des administrateurs) Toutefois, l'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance et de la compétence du candidat. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) L'octroi de primes à court et long terme liées à la performance est laissé à la discrétion des administrateurs. Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré - avant transaction de vente		

## Régime de rémunération à base d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>
	Pour	

**Recommandation du CA****Vote enregistré**

Contre

**Statut de vote**

Vote enregistré - avant transaction de vente

**Explication**

Proposition afin d'approuver l'octroi de droits liés à la performance provenant du régime de rémunération incitative à long terme à Ian Narev, chef de la direction de l'entreprise. La proposition vise à octroyer au chef de la direction un maximum de 58 131 droits liés à la performance, dans le cadre du régime de rémunération à long terme. Le nombre total de droits qui seront octroyés au chef de la direction ne sera déterminé qu'à la fin de la période de performance, fixée au 30 juin 2018. Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Il n'y a pas de période minimale de détention obligatoire. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'exécution du régime à base d'actions. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.

**Proposition d'actionnaire : Environnement****Proposeur(s)**

ND

**Recommandation du CA**

Contre

**Vote enregistré**

Pour

**Statut de vote**

Vote enregistré - avant transaction de vente

**Résumé de la proposition**

Proposition d'actionnaire demandant une modification des statuts de l'entreprise afin que les administrateurs évaluent et rapportent chaque année la quantité d'émissions de gaz à effet de serre (GES) dont est responsable la Commonwealth Bank of Australia (CBA) dans ses activités de financement. Les efforts de l'entreprise pour réduire ses émissions de GES et divulguer des informations relatives aux changements climatiques sont à encourager. Cependant, l'entreprise ne fournit pas assez d'informations sur les risques liés aux changements climatiques auxquels l'exposent les entreprises qui bénéficient de ses prêts. Or, la plupart des campagnes qui dénoncent l'impact des banques sur les changements climatiques visent les entreprises polluantes qu'elles financent. Par exemple, le secteur du charbon est responsable d'impacts environnementaux considérables. Les banques qui le financent sont fréquemment visées par des campagnes d'investisseurs, de groupes environnementaux et de populations locales. En continuant de financer ce genre de projet, la CBA s'expose à des risques financiers, d'exploitation et d'atteinte à la réputation. Il est donc normal que les actionnaires veuillent une évaluation des émissions issues des activités de financement de la CBA. Par ailleurs, la CBA a adopté des pratiques d'investissement responsable et signé les Principes pour l'investissement responsable (PRI). En continuant de financer des secteurs très polluants, elle peut porter atteinte à la crédibilité de sa stratégie de développement durable. Le fait que des banques comme Credit Suisse ont décidé de ne plus collaborer avec les entreprises qui sont liées aux mines de charbon situées au sommet des montagnes met encore plus de pression sur la CBA. Un autre argument de l'entreprise est l'impossibilité d'évaluer les émissions liées à ses activités de prêt, d'investissement et de financement d'activités. Toutefois, le Greenhouse Gas Protocol a développé une directive pour aider les banques à mesurer les émissions issues de leurs prêts et investissements. Les risques liés aux changements climatiques auxquels les banques sont exposées proviennent surtout des entreprises qu'elles financent. Or, la CBA ne fournit pas assez d'informations sur ses émissions indirectes, même si elle fait des efforts pour réduire ses émissions directes. Il est donc légitime que les investisseurs demandent des informations relatives aux risques liés à ces émissions indirectes pour prendre de meilleures décisions d'investissement, d'autant plus qu'un outil existe pour aider les banques à mener une telle évaluation. (6.02.1. Changements climatiques) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.



<b>Entreprise</b>	Bezeq Israel Telecom Ltd (BEZQ)		
<b>CUSIP</b>	M2012Q100		
<b>Date d'assemblée</b>	2014-11-05		
<b>Type d'assemblée</b>	Extraordinaire		
<b>Date de clôture des registres</b>	2014-10-07		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	340665

## Propositions(s)

### Responsabilité civile

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de prolonger de trois ans le contrat d'assurance en responsabilité civile des administrateurs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Les administrateurs ont un devoir de diligence dans la supervision des activités de la société qu'ils servent. Ils sont tenus d'agir de bonne foi et dans le meilleur intérêt des actionnaires. (Introduction - 2e principe : la responsabilisation ) Le contrat d'assurance permet aux administrateurs de bénéficier d'un remboursement des frais et des dépenses à la suite d'une poursuite survenant dans le cadre de leurs fonctions. (2.7 Indemnisation des administrateurs) Ce contrat les met à l'abri des conséquences financières d'éventuelles erreurs ou négligences involontaires commises dans l'exercice de leurs fonctions. (2.7 Indemnisation des administrateurs) Bien qu'une telle protection diminue la responsabilité des administrateurs à l'égard de leurs actions, elle permet également d'attirer et de retenir des administrateurs compétents au sein du conseil de la société. (2.7 Indemnisation des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		



<b>Entreprise</b>	GTECH SpA (GTK)		
<b>CUSIP</b>	T9179L108		
<b>Date d'assemblée</b>	2014-11-04		
<b>Type d'assemblée</b>	Extraordinaire		
<b>Date de clôture des registres</b>	2014-10-24		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	17272

## Propositions(s)

### Fusion de l'entreprise

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la fusion avec Georgia Worldwide PLC.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à approuver la fusion de GTech SpA dans Georgia Worldwide PLC. Cette opération fait partie d'une transaction de plus large envergure concernant l'achat d'International Game Technology (IGT) par GTech. Cette seconde opération sera réalisée à la suite de l'incorporation de GTech dans Georgia et fera l'objet d'une assemblée spécifique ultérieurement. Georgia achètera IGT et servira de holding pour les deux entités. L'intégralité des actifs et passifs de GTech sera transférée dans Georgia. Les actionnaires de GTech deviendront actionnaires de Georgia en échangeant leurs actions de GTech contre des actions de Georgia, selon un ratio de 1 pour 1. L'achat d'IGT par GTech a été annoncé le 16 juillet 2014. Le montant de la transaction s'élèvera à 6,4 milliards de dollars, dont 4,7 milliards payés comptant et 1,7 milliard de dettes. Les actionnaires d'IGT recevront 18,25 dollars par action détenue (13,69 dollars comptant et 0,1819 action de Georgia). La transaction a été approuvée à l'unanimité par les conseils d'administration de chacune des entreprises. Il est prévu que GTech détienne approximativement 80 % de Georgia, tandis qu'IGT en détiendra environ 20 %. La réalisation de la transaction finale est attendue pour le premier ou le deuxième trimestre de 2015. Le conseil d'administration de Georgia sera composé de 7 membres nommés par GTech, dont au moins 4 seront indépendants, et 5 nommés par IGT. L'actuel président du conseil d'IGT deviendra président du conseil de Georgia. La transaction ne semble pas soulever d'enjeu sur le plan de la gouvernance. Le GIR recommande de voter pour la proposition. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis du gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Ce dernier, Ian Hendry de Munder Capital, qui a été contacté le 17 octobre 2014, s'est prononcé en faveur de la proposition. (5.03 Fusion, acquisition et restructuration) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	Dexus Property Group (DXS)		
<b>CUSIP</b>	Q3190P100		
<b>Date d'assemblée</b>	2014-10-29		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2014-10-27		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	877968

## Propositions(s)

### Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération est basée sur la performance de l'entreprise. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Penny Bingham-Hall.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate ue les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Elizabeth Alexander.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate ue les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification et qui n'a pas soumis à l'approbation des actionnaires la nomination de la firme de vérification à l'assemblée annuelle. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Tonianne Dwyer.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil)
<b>Vote enregistré</b>	Pour		L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate ue les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

## Rémunération des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'augmenter la rémunération des administrateurs.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à augmenter la rémunération totale annuelle pour l'ensemble des administrateurs non dirigeants de DXFM et de DEXUS Holdings Pty Limited, qui passerait ainsi de 1,75 million de dollars à 2,20 millions de dollars. La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15
<b>Vote enregistré</b>	Pour		Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Statuts et règlements

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Les modifications concernent les clauses 5 (pouvoir d'émission des unités et des options d'achat d'actions) et 9.5 (modalités de la distribution du réinvestissement) des statuts de chacune des quatre fiducies composant DEXUS Property Group. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

<b>Entreprise</b>	BHP Billiton PLC (BLT)		
<b>CUSIP</b>	G10877101		
<b>Date d'assemblée</b>	2014-10-23		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2014-10-21		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	19128

## Propositions(s)

### États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin de recevoir les états financiers, le rapport des administrateurs, le rapport du vérificateur et le rapport stratégique de BHP Billiton Limited et BHP Billiton Plc. On constate que moins des trois quarts des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. (4.2 Droit à l'information financière) La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. (1.1 États financiers) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP. Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Honoraires des vérificateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver les honoraires versés à la firme de vérification. Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. (4.2 Droit à l'information financière) Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Attribution des titres

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'attribution des titres.
	Pour	<b>Explication</b>	

**Recommandation du CA**

**Vote enregistré** Pour  
**Statut de vote** Vote enregistré

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette attribution est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Droits de préemption**

**Proposeur(s)** Conseil d'administration  
**Recommandation du CA** Pour  
**Vote enregistré** Pour  
**Statut de vote** Vote enregistré

**Résumé de la proposition**  
**Explication**

Proposition afin de limiter les droits de préemption.

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander une limite des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. (5.2.1 Augmentation du capital) La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. (5.2.1 Augmentation du capital) La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Rachat d'actions**

**Proposeur(s)** Conseil d'administration  
**Recommandation du CA** Pour  
**Vote enregistré** Pour  
**Statut de vote** Vote enregistré

**Résumé de la proposition**  
**Explication**

Proposition afin d'approuver le rachat d'actions.

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.2 Rachat d'actions) Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. (5.2.2 Rachat d'actions) Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. (5.2.2 Rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Rapport sur la rémunération**

**Proposeur(s)** Conseil d'administration  
**Recommandation du CA** Pour  
**Vote enregistré** Contre  
**Statut de vote** Vote enregistré

**Résumé de la proposition**  
**Explication**

Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants de BHP Billiton Limited et BHP Billiton Plc.

On constate, après analyse complète de la politique de rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération incitative à court terme peut excéder 200 % du salaire de base. En effet, le chef de la direction peut toucher des octrois dans le cadre du régime de rémunération incitative à court terme d'un maximum de 240 % de son salaire de base, dont 120 % en argent comptant et 120 % en titres différés. (3.01 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

**Rapport sur la rémunération**

**Proposeur(s)** Conseil d'administration  
**Résumé de la proposition**



<b>Recommandation du CA</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants de BHP Billiton Limited et BHP Billiton Plc, autre que la partie contenant la politique de rémunération des dirigeants. On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants de BHP Billiton Limited et BHP Billiton Plc. On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour		
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Indemnités de départ

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver les indemnités de départ versées aux dirigeants de BHP Billiton Limited. Les indemnités de départ proposées respectent les critères de la politique. (3.12 Indemnités de départ) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour		
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Régime de rémunération à base d'actions

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver l'octroi d'actions liées à la performance à Andrew Mackenzie dans le cadre du régime de rémunération incitative à long terme et à court terme. La proposition vise à octroyer à Andrew Mackenzie des titres décernés dans le cadre du régime de rémunération, d'une valeur de 1 568 080 dollars américains, ainsi que dans le cadre du régime de rémunération incitative à long terme, d'une valeur de 6 800 000 dollars américains. Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour		
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur de BHP Billiton Limited et de BHP Billiton Plc : Malcolm Brinded. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour		
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration Pour	<b>Résumé de la proposition</b> <b>Explication</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur de BHP Billiton Limited et de BHP Billiton Plc : Malcolm Broomhead.

**Recommandation du CA****Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

**Élection des administrateurs****Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur de BHP Billiton Limited et de BHP Billiton Plc : John Buchanan.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Élection des administrateurs****Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur de BHP Billiton Limited et de BHP Billiton Plc : Carlos Cordeiro.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

**Élection des administrateurs****Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur de BHP Billiton Limited et de BHP Billiton Plc : Pat Davies.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

**Élection des administrateurs****Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice de BHP Billiton Limited et de BHP Billiton Plc : Carolyn Hewson.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération

## Statut de vote

ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur de BHP Billiton Limited et de BHP Billiton Plc : Andrew Mackenzie.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur de BHP Billiton Limited et de BHP Billiton Plc : Lindsay Maxsted.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Westpac Banking Corporation et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur de BHP Billiton Limited et de BHP Billiton Plc : Wayne Murdy.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le candidat est âgé de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur de BHP Billiton Limited et de BHP Billiton Plc : Keith Rumble.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités)
<b>Vote enregistré</b>	Pour		Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur de BHP Billiton Limited et de BHP Billiton Plc : John Schubert.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice de BHP Billiton Limited et de BHP Billiton Plc : Shriti Vadera.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre la candidate a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur de BHP Billiton Limited et de BHP Billiton Plc : Jac Nasser.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Pour		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	ND Contre	<b>Résumé de la proposition</b>	
---------------------	--------------	---------------------------------	--

**Recommandation  
du CA**

**Vote enregistré**

**Statut de vote**

Pour

Vote enregistré

**Explication**

Proposition afin d'approuver l'élection contestée de l'administrateur de BHP Billiton Limited et de BHP Billiton Plc : Ian Dunlop.

M. Ian Dunlop a été désigné comme candidat au poste d'administrateur par 3 actionnaires détenant des actions de BHP Billiton Limited, représentant collectivement 0,06 % du capital émis combiné de BHP Billiton. Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) M. Dunlop a de l'expérience entre autres dans le domaine des ressources énergétiques, notamment avec Royal Dutch Shell Group. Il possède de l'expérience en tant que membre de la haute direction et en tant que directeur de la production et de l'exploitation de pétrole, de gaz et de charbon. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

<b>Entreprise</b>	Synaptics Inc. (SYNA)		
<b>CUSIP</b>	87157D109		
<b>Date d'assemblée</b>	2014-10-21		
<b>Type d'assemblée</b>	Annuelle		
<b>Date de clôture des registres</b>	2014-08-29		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	17000

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Francis F. Lee.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Nelson C. Chan.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

des administrateurs) Il est président du conseil d'Outerwall Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

## Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Richard L. Sanquini.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	L'élection s'effectue par tranches, ce qui ne permet pas aux actionnaires de s'exprimer en votant sur chaque membre du conseil annuellement. (2.3 Mandats des membres du conseil)
<b>Vote enregistré</b>	Contre		L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités)
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de Pixelworks Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

## Rapport sur la rémunération

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		

## Nomination de la firme de vérification

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		



<b>Entreprise</b>	Pandora AS (PNDORA)		
<b>CUSIP</b>	K7681L102		
<b>Date d'assemblée</b>	2014-10-09		
<b>Type d'assemblée</b>	Extraordinaire		
<b>Date de clôture des registres</b>	2014-10-02		
<b>Éditeur</b>	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
<b>Actions votantes</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Nom du compte</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	831017	RRUQ - Munder Capital	28921

## Propositions(s)

### Élection des administrateurs

<b>Proposeur(s)</b>	Conseil d'administration	<b>Résumé de la proposition</b>	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Peder Tuborgh.
<b>Recommandation du CA</b>	Pour	<b>Explication</b>	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'Arla Foods amba et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
<b>Vote enregistré</b>	Contre		
<b>Statut de vote</b>	Vote enregistré		